

MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم:

93 0296

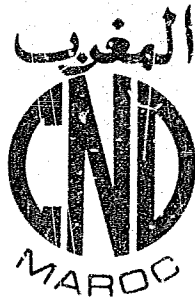
ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للوثائق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B-P 826 RABAT



مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

1

33-0236

B.5.20

93 0251

LES DILEMMES DE L'AJUSTEMENT

H. EL MALKI & A. DOUMOU*

Aujourd'hui, les politiques d'ajustement, connues, ne permettent plus de nourrir les mêmes illusions. Partout, la raison financière se heurte aux raisons économique et sociale. Le F.M.I., désormais un « normalisateur de structure » est, de plus en plus, appelé à gérer des pays surendettés baignant dans une quasi-stagnation économique et menacés d'instabilité politique chronique. Au-delà de leurs limites politiques évidentes, les programmes d'ajustement butent sur leurs propres objectifs, la restauration des équilibres financiers et la relance de la croissance économique. C'est là un constat de portée générale pour l'ensemble des pays du Tiers-monde. Ainsi, sous l'effet d'un contexte international défavorable, les pays en développement ont-ils connu, en 1989, une croissance limitée, de l'ordre de 2,9%. Le regain du protectionnisme, l'exacerbation de la concurrence internationale, la baisse des cours des produits de base, le renchérissement des importations, le relèvement du prix du pétrole, la hausse des taux d'intérêt et la faiblesse des entrées de capitaux sont autant de contraintes extérieures qui pèsent lourdement sur les structures économiques de ces pays.

Conformément à la logique même de « l'avantage comparé », la politique de promotion des exportations, prônée par le F.M.I, doit son succès à sa non généralisation à l'ensemble des pays en développement. Seules, donc, les économies traditionnellement performantes – pays développés et pays nouvellement industrialisés d'Asie – ont vu leurs exportations progresser respectivement de 7,7% et de 10% en 1989. En revanche, les exportations des économies Africaine et d'Amérique Latine n'ont augmenté que faiblement (respectivement 2,3% et 2,8%) rendant plus problématiques le règlement de leurs importations et surtout le remboursement de leurs dettes. En 1989, les déboursements au titre des charges en capital et intérêts d'une dette totale des pays en développement s'élevant à 1 290 milliards de dollars, atteignaient 153 milliards de dollars excédant largement les entrées de capitaux. Pour la

(*) Professeurs d'Economie aux Facultés de Rabat et Casablanca.

même année, le déficit des balances de paiements se chiffrait à 7,2 milliards de dollars. Ces déséquilibres financiers sont aggravés par un comportement polarisé du marché international des capitaux. Sur l'ensemble des ressources collectées, soit 430 milliards de dollars bénéficiant principalement au monde industrialisé, la part allouée aux pays en développement est de 4 % seulement. Les réticences des banques commerciales à leur égard et les taux d'intérêt élevés offerts par les pays développés expliquent cette répartition inégale que la nouvelle donne à l'Est risque d'accentuer.

LES PROPRES PARADOXES DE L'AJUSTEMENT

Dans le cycle de l'ajustement de l'économie marocaine (1983-1990), 1988 laissait présager la naissance d'un « nouveau dragon ». La croissance était à 10,1 %, l'inflation réduite à 2,3 %, les exportations en hausse de 27 %, le déficit budgétaire divisé par 3 en 5 ans et le taux d'investissement fut de 20 %, autant d'indices qui montraient que le temps était à la relance ; d'aucuns parlaient même de décollage (1).

Assainissement des finances publiques, privatisation du secteur public et promotions des exportations s'imposaient comme les termes d'un libéralisme qu'une conjoncture favorable faisait « triompher ». Les performances de l'ajustement semblaient irréversibles et la relance économique assurée. 1988 fut alors, perçue comme un grand moment de décollage économique d'un pays en plein ajustement.

Cependant, aux embellies de 1988 a succédé un retournement de conjoncture brutal se traduisant par des résultats plus que médiocres. Le taux de croissance du P.I.B. s'est établi à 1,3 % seulement en 1989, une chute nette par rapport au taux exceptionnel de 10,1 % enregistré en 1988. Ceci s'explique principalement par la faiblesse de la production agricole et surtout par des difficultés rencontrées au niveau des exportations de certains produits.

I – L'AGRICULTURE : LES FAIBLES PERFORMANCES DE L'AJUSTEMENT

En effet, la chute de la production agricole céréalière amorcée en 1989, 73,3 millions de qx contre 78,3 millions de qx en 1988, semble s'accentuer en 1990. Pour cette dernière année, la production ne représente que 62 millions de qx. Dans un contexte international de diminution des cours des céréales, la couverture du déficit céréalier au Maroc sera, essentiellement, assurée au moyen d'un recours plus important aux importations de blé dont le volume dépasserait vraisemblablement les 18 millions de qx, ce qui impliquerait une sortie en devises d'un montant approximatif correspondant à plus

(1) Voir *Le monde* du 4/11/89.

de 2 milliards de dirhams. Le recours aux importations de blé dans un contexte marqué par la chute des cours mondiaux n'a, cependant, aucun effet immédiat à la baisse sur les prix intérieurs de cette céréale. Au contraire, une politique de libéralisation intégrant une stratégie de protection du producteur national est en train de générer l'effet inverse sur les prix des produits agricoles.

Ainsi, la commercialisation de la campagne 1990 est-elle caractérisée par une libéralisation plus prononcée des transactions et des prix des céréales. Au-delà de la garantie du prix plancher du blé par l'Etat à 225 DH/ql pour protéger le producteur, les prix sont libérés à la consommation. Seul un contingent maximum de 10 millions de qx de blé tendre par an demeure subventionné par l'Etat. Etant porté de 152 DH/ql à 182 DH/ql, la subvention s'effrite de 19,74 % et ne représente actuellement que 94 DH/ql.

D'autres mesures de libéralisation prévues dans le Programme d'Ajustement Structurel de l'Agriculture (PASA I et II) sont mises en place :

— Apurement des arriérés du secteur minotier. Cette mesure a été adoptée ; un retard de 119,9 millions de DH, représentant environ un mois et demi de subventions, s'explique par les procédures de paiement par le trésor ;

— Pour la campagne 1989-90, le prix de la betterave est passé de 240 à 252 DH/ql, celui de la canne à sucre de 175 à 182 DH/tonne, ce qui traduit une augmentation de 5 % correspondant à l'inflation des coûts des intrants des cultures sucrières estimée à 7 % moins 2 % ;

— Libéralisation de la commercialisation et des prix des engrais. Déjà, durant la campagne 1989-90, les prix des engrais avaient été augmentés de 11 % en moyenne, pour la campagne 1990-91, les subventions sont éliminées définitivement.

— Diminution en volume des investissements destinés au secteur agricole. De 2,4 millions de dirhams qu'ils représentaient en 1986, ces investissements n'ont atteint que 1,6 millions de dirhams en 1989.

Les perspectives pour 1990-91 augurent une modification du niveau des prix des produits agricoles en raison de la libéralisation en cours qui ne se limite plus aux prix à la consommation mais affecte également les coûts à la production. Dans l'immédiat, combinée aux effets de la dévaluation du dirham et à la flambée des prix du pétrole, cette situation annonce une année qui serait, certainement, marquée par des tensions inflationnistes.

2 - LE MYTHE DE « L'AVANTAGE COMPARÉ » : L'AGGRAVATION DES DÉSÉQUILIBRES EXTÉRIEURS

La forte progression des importations et la baisse des exportations, due en particulier à la mévente de l'acide phosphorique, ont contribué à l'augmentation du déficit commercial qui a atteint 18 milliards de dirhams en 1989 contre 9,4 milliards de DH en 1988.

Il en découle que le taux de couverture des importations par les exportations – qui a crû de façon régulière depuis 1984 – a baissé en 1989 pour ne plus représenter que 60,6% contre 76% en 1988. Dans ce contexte, sous l'effet d'une progression des dépenses plus forte que celle des recettes en 1989, l'exécution du budget général a fait apparaître un déficit global de l'ordre de 11 milliards de dirhams, ce qui représente 5,7% du P.I.B. et est en augmentation de 42% par rapport à l'année 1988. Le deuxième indice de déséquilibre financier est une forte croissance de la dette extérieure qui avoisine, en 1989, 21 milliards de dollars. Le service de la dette (intérêt + principal) s'élève pour la même année à 19,9 milliards de dirhams, soit un accroissement de 15,3% par rapport à 1988. A lui seul, le paiement des intérêts absorbe 55% des débours (11,2 milliards de DH). Le remboursement du principal a porté sur 44% des dépenses (8,7 milliards de DH). Le service de la dette extérieure absorbe 51% des recettes en devises avant rééchelonnement et 32% après rééchelonnement.

Cette aggravation des déséquilibres économiques et financiers fin 1989 – début 1990, a conduit le gouvernement marocain à réviser à la baisse, au cours du deuxième trimestre, les prévisions de la loi des finances : l'objectif étant de ramener le déficit budgétaire de 5,7% à 2,8% fin 1990.

A cette fin, plusieurs mesures ont été adoptées par les pouvoirs publics : mise en application, pour la première fois au Maroc, de certaines mesures fiscales (prescription fiscale anticipée et acompte provisionnel), encadrement très sévère de la distribution du crédit et libéralisation des taux d'intérêt.

Toutefois, à la suite de la flambée des prix du pétrole consécutive au conflit du Golfe et des effets d'une campagne agricole moins favorable, ces mesures s'avèrent de portée limitée.

3 – LES LIMITES DE LA PRIVATISATION

L'ajustement structurel fait de la privatisation une mesure essentielle pour pallier à la crise financière de l'Etat et promouvoir le secteur privé. Le désengagement de l'Etat du secteur public est, ainsi, devenu l'un des fondements de la politique économique.

Au Maroc après des débats passionnés (2) et de nombreuses hésitations (3), le dossier de la privatisation est au stade de la réalisation, tout au moins au niveau normatif (4). L'option officielle distingue ce qui peut être privatisé de ce qui est stratégique et dont l'Etat doit garder le contrôle. Le rapport du ministère des finances portant sur l'évaluation et la rationalisation du porte-

(2) Voir notre article : « Secteur privé-secteur public. Au-delà d'un faux dilemme », *Lamalif* n° 198, avril 1988.

(3) Au niveau officiel, on parle des privatisations depuis 1983.

(4) Voir texte de la loi, *Bulletin Officiel* n° 4042, 18.4.90 et les décrets d'application (B.O. 4068, 17-10-90).

feuille de l'Etat précise bien les secteurs où l'Etat doit rester présent ; il s'agit de :

- L'électricité, l'eau (production et distribution) et les postes et télécommunications ;
- Les transports urbains, maritimes, ferroviaires ainsi que les activités portuaires et aéroportuaires ;
- La recherche, l'importation et le raffinage du pétrole ;
- La promotion de l'agriculture et de l'élevage, y compris les semences et la régularisation des marchés ;
- La sidérurgie lourde ;
- Les ERAC et la promotion de l'habitat social.

En revanche, l'Etat doit se désengager des autres secteurs suivants :

- L'agro-alimentaire ;
- Le textile et l'habillement ;
- L'immobilier et le secteur hôtelier ;
- Le secteur manufacturier pris dans son ensemble ;
- Une partie importante des institutions de crédit et des holdings financiers (5).

Dans cette conception de la privatisation a prévalu le double souci de reproduction sociale auquel a toujours répondu l'engagement de l'Etat marocain :

1) D'abord un impératif économique imposait à l'Etat de jouer un rôle central, au travers son « secteur productif », dans la constitution d'une base matérielle de légitimation ;

2) Ensuite un impératif politico-social confinait au secteur public, au moyen du service public, une fonction de légitimation (6).

C'est pourquoi l'analyse des entreprises à privatiser révèle que leur poids ne représente que 15 % du total du portefeuille. Dans l'ensemble des entreprises à privatiser, peu nombreuses sont celles qui appartiennent directement au Trésor (participation directe de l'Etat). Ceci signifie que l'essentiel – soit environ 85 % de la valeur estimée de cession – de la privatisation concerne les participations indirectes de l'Etat. Or la majeure partie de ces participations indirectes est détenue par quelques groupes financiers (principalement l'ODI, la SNI, la CDG, la BNDE), ce qui traduit la faiblesse de l'impact

(5) Voir « Evaluation et rationalisation du portefeuille de l'Etat », *rapport final du ministère des finances*. Lavalin International, avril 1988.

(6) Voir notre article « L'interventionnisme de l'Etat marocain à l'épreuve de l'ajustement » in *Etat et développement dans le monde arabe. Crises et mutations au Maghreb*. Paris, CNRS 1990.

financier des cessions sur le Trésor Public et témoignerait des difficultés pratiques pouvant entraver le processus de leur mise en œuvre.

De plus, la valeur marchande des participations directes et indirectes de l'Etat dans les entreprises à privatiser est estimée à 3 milliards de DH seulement (entreprises du secteur des banques et des assurances comprises). Ce montant est d'autant plus faible quand on sait que sa mobilisation est prévue sur plusieurs années. Dans l'hypothèse optimiste selon laquelle la durée de réalisation de ce programme de privatisation ne sera que de cinq ans, l'impact financier sur le budget général de l'Etat représenterait 600 millions de DH annuellement, soit 5,4% seulement du déficit budgétaire de 1989 (11 milliards de DH). Il convient de rappeler, à cet égard, que l'un des objectifs majeurs de la privatisation résidait dans les gains financiers dont bénéficierait le budget de l'Etat.

Ces résultats, même modestes, demeurent, cependant, tributaires des capacités du marché financier national. Au regard de l'état somnolent de la bourse des valeurs de Casablanca, du rôle des intermédiaires bancaires dans le financement de l'économie et de la déficience de la fonction financière du secteur des assurances, même le montant, insignifiant pour les finances publiques, des 3 milliards DH semble « hors portée » du marché financier national. L'option explicite du législateur pour l'actionnariat-populaire (ménages et salariés) (7) rend encore plus problématique la question du financement de la privatisation.

D'autres problèmes de mise en œuvre pratique hypothèquent les chances de succès de la privatisation.

Les formes du désengagement de l'Etat ne sont pas encore établies. Celles-ci varient suivant les objectifs de libéralisme économique assignés au désengagement :

— La cession des actions peut être effectuée selon plusieurs mécanismes en fonction notamment du rôle qui sera dévolu à la Bourse des Valeurs de Casablanca dans cette cession ;

— La cession d'actifs pourra dans certains cas précéder la restructuration ; dans d'autres cas elle se fera par des apports en capital ou des fusions ;

— La mise en location de l'outil de production permet au Secteur Public d'en conserver la propriété en se désengageant de sa gestion ;

— Enfin, le désengagement peut emprunter la voie de l'alignement des entreprises publiques sur le droit commun au plan juridique, économique et financier, qu'il s'agisse de statut de l'entreprise, de son personnel, de sa gestion ou des contrôles dont elle fait l'objet (8).

(7) Voir *B.O.* N° 4042, 18.4.90, p. 280, 2^e colonne.

(8) Voir *Rapport du ministère des finances*, précité.

De même, l'identification des «preneurs» et la garantie que ceux-ci auront réellement bénéficié de la privatisation posent des problèmes pratiques de contrôle. Théoriquement, les différents segments de preneurs sont constitués des : groupes privés nationaux, des groupes étrangers, des ménages, des salariés, de l'actionnariat régional et des investisseurs institutionnels. La philosophie qui sous-tend le texte sur la privatisation vise à privilégier l'actionnariat populaire et régional. Toutefois, à l'image d'autres mesures de politique économique (notamment la marocanisation), la pratique de la privatisation risque de prendre de l'autonomie par rapport aux objectifs et à la philosophie à défaut de modalités de contrôle appropriées.

ENJEUX SOCIO-POLITIQUES DE L'AJUSTEMENT

L'ajustement s'installant comme une thérapeutique de choc, il se généralise, progressivement, à l'ensemble des secteurs économiques et sociaux.

A l'origine «excluant» pour les seules classes populaires, l'ajustement touche certaines couches sociales dominantes. De plus en plus nombreuses, les mesures de politique économique adoptées perturbent le système d'alliances sociales de l'Etat.

I – AJUSTEMENT ET EMPLOI

De par les effets pervers de l'ajustement sur la croissance, l'évolution de l'emploi est marquée par un chômage croissant.

L'enquête annuelle de la population active urbaine révèle qu'en 1988, la population active au sens large, âgée de 15 ans et plus, est de 3,4 millions et le nombre de chômeurs de 476.123, soit un taux de chômage de 13,9 %.

La situation positive de l'emploi en 1988 s'explique par une année de croissance exceptionnelle (+ 10%) et contraste avec 1987 où le taux de chômage fut de 14,7%. En 1989, ce taux s'élève à 16,3%.

En milieu rural, la dernière enquête sur la Population Active Rurale datant de 1986-87, permet d'établir que sur une population active (âgée de 15 ans et plus) de 4,8 millions, le nombre de chômeurs est de 267 294, ce qui ne représente que 5,6%. Toutefois, en milieu rural, le concept de chômage n'a de pertinence que s'il couvre une catégorie considérée à part par les statistiques officielles, celle du «sous-emploi visible». Une estimation plus réaliste du chômage en milieu rural impliquerait d'ajouter aux 267 294 chômeurs les 1 188 906 personnes sous employées, ce qui dégagerait un total de 1 456 200 soit un taux de chômage et de sous-emploi visible de 30%.

Cette situation dramatique de l'emploi au Maroc, où le taux de chômage global réel serait supérieur à 45%, est, cependant, atténuée par le dévelop-

pement des activités informelles (commerce de détail, ateliers de textile, contrebande (9).) qu'une politique fiscale inappréciée tente d'asphyxier par la généralisation de la patente au risque d'étendre la crise de l'économie formelle à celle de l'économie informelle et de provoquer, partant, le passage d'une crise, jusque-là, économique à une crise socio-politique.

II – AJUSTEMENT ET SALAIRES

Les programmes d'ajustement comportent également une politique salariale. Sur les 94 programmes d'ajustement financés par le FMI entre 1980 et 1984, 59 programmes, soit 63 %, visent la limitation des salaires (10).

Dans l'optique du FMI, les objectifs escomptés sont multiples :

— La limitation des salaires entraîne la diminution d'une consommation intérieure qui ne cesse de dépasser l'offre et donc de générer un déséquilibre extérieur ;

— La réduction des salaires permet d'améliorer la compétitivité d'une économie et partant de promouvoir les exportations.

— Cette politique salariale permet, enfin, d'attirer des capitaux étrangers à la recherche de facteurs de production à bon marché.

Au Maroc, le programme d'ajustement adopté en 1983 prévoyait une limitation de la croissance de la masse salariale de l'Etat à zéro en termes réels (11).

Le niveau des salaires réels est également affecté par les autres composantes de la politique d'ajustement : la libéralisation des prix, la réduction des dépenses publiques et la dévaluation de l'unité monétaire (12).

III – AJUSTEMENT ET RAPPORTS SOCIAUX

Au stade actuel de la crise économique et financière, la thèse de J. Habermas demeure de toute actualité :

« L'appareil d'Etat, précise-t-il, se trouve donc devant deux tâches simultanément : d'une part il doit se procurer la masse fiscale nécessaire grâce à

(9) D'après une déclaration de M. Azmani devant le conseil du gouvernement, le chiffre d'affaires de la contrebande serait de 9 milliards de DH, soit 19,3 % des importations, 31,8 % des exportations et 49 % du déficit commercial en 1989.

(10) Cf. Charles A. Sisson « Programmes financés par le fonds et distribution du revenu dans les pays les moins avancés » in *Finances et Développement*, Vol. 23, n° 1, mars 1986. FMI. Washington, U.S.A.

(11) Cf. M. EL KTIKI « le FMI et les paradoxes des politiques d'ajustement structurel », *La vie industrielle et agricole* (227) du 31/5/87, Casablanca.

(12) Sur la question de la dévaluation du dirham voir notre article « traits généraux de l'économie d'exportation au Maroc » in *le Répertoire de l'Exportateur*, Madrid 1990.

la ponction des profits et des revenus et dépenser la masse fiscale nécessaire disponible de façon rationnelle, de telle sorte que les perturbations de la croissance qui prennent la forme de crises puissent être évitées; d'autre part, la manière sélective dont sont perçus les impôts, les priorités reconnaissables qui dirigent leur emploi et les actions de l'administration elle-même doivent être de nature à satisfaire le besoin naissant de légitimation».

Il en résulte dans le contexte de la crise économique mondiale que la poursuite de la fonction d'accumulation n'est possible qu'au prix d'une dégradation des relations de l'Etat non seulement auprès des classes dominées (ce qui est une constante du processus d'accumulation périphérique) mais surtout auprès de certains segments dominants. Les réactions violentes et agressives de la bourgeoisie marocaine vis-à-vis du gouvernement montrent combien les groupes dominants sont peu disposés aux concessions qu'impose l'ajustement.

Déjà en 1988, les attitudes des organisations patronales (comme l'Asmex qui sans être directement touchée par les mesures de la loi des finances craint l'esprit qui les anime) ainsi que la position des partis de la majorité au sein du parlement (voir les recommandations issues de la réunion du bureau politique de l'U.C., du vendredi 8/1/1988) amorçaient la dégradation des rapports Etat-bourgeoisie.

En 1990, l'adhésion des milieux d'affaires à la loi rectificative des finances est mitigée. Cette loi a, en effet, instauré de nouvelles mesures fiscales jugées préjudiciables pour la croissance des entreprises : il s'agit de la prescription fiscale anticipée – qui ne constitue pas une amnistie fiscale mais simplement un abandon de contrôle – et de l'accélération du recouvrement de l'impôt sur les sociétés par l'institution d'un acompte provisionnel (c'est-à-dire un acompte exigible au cours de l'exercice de réalisation des revenus imposables).

Par ailleurs, le programme de privatisation est une menace des intérêts d'une partie de la techno-bureaucratie qui jouissait du privilège d'appropriation privée effective des entreprises publiques. Or la techno-bureaucratie constitue un segment important de la base sociale du régime politique et son exclusion – au travers de la privatisation – risque d'engendrer un rétrécissement de l'espace social qui fonde le régime politique.

Ainsi, partout où les programmes d'ajustement furent-ils mis en place, la subordination des Etats aux centres internationaux de décision (FMI, Banque Mondiale, Etats développés) se trouve consolidée au risque de leur autonomie croissante par rapport à certains groupes sociaux autochtones y compris ceux dominants.

Le vent des instabilités politiques qui souffle, actuellement, sur les pays en développement est l'illustration de cette nouvelle articulation de leurs Etats incapables de substituer au système traditionnel d'alliances de classes une nouvelle assise sociale.

Politiquement, à l'orée de la dernière décennie du 20^e siècle jamais un malaise social généralisé n'avait nourri des attitudes aussi paradoxales. Dans les pays de l'Est, sous la pression des populations, les besoins de l'ajustement se font ressentir, dans la plupart des cas, d'une manière brutale. Au sein des pays en développement, les sociétés civiles se révoltent contre les mêmes programmes d'ajustement et leurs véhicules. Deux attitudes apparemment divergentes mais un même objectif, la démocratie. Ici et là, une demande sociale croissante exalte les vertus de la liberté. Certes, les parcours historiques ayant abouti à une telle situation diffèrent et le doute sur l'avenir s'installe : le libéralisme est-il la seule voie menant à la démocratie ?

Si l'ajustement des économies en développement s'impose comme une nécessité, des processus internationaux et des contraintes internes en hypothèquent le succès. D'abord une croissance massive de l'incertitude : sur les marchés avec comme corollaire la montée du protectionnisme, sur le change et sur les taux d'intérêt. Ensuite une pénurie de plus en plus prononcée de l'épargne mondiale : en plus de l'ajustement des débiteurs des années 80, la décennie 90 serait porteuse d'un ajustement des créanciers.

Le spectre du déficit budgétaire et l'aggravation de l'endettement du nouveau monde, les charges financières de la réunification Allemande et la nouvelle politique économique Japonaise visant à effacer l'excédent de la Balance des Paiements sont autant d'indices révélateurs d'une demande croissante de moyens de financement dans une conjoncture mondiale de raréfaction des ressources financières internationales. Pour les pays en développement, la gestion de ce dilemme passe par trois urgences. La première réside dans la sauvegarde de l'épargne nationale. En effet, les transferts nets de capitaux étant négatifs pour l'ensemble des pays en développement, l'exportation de l'épargne nationale pour le règlement de la dette extérieure constitue un écueil majeur pour la relance de la croissance. Ainsi le besoin n'est-il plus au rééchelonnement, qui n'est qu'un report des difficultés, mais plutôt à la renégociation de la dette extérieure. Le principe de la « décote » est admis par les créanciers eux-mêmes (13). Une réduction de presque 50% de la dette extérieure des pays en développement peut, aujourd'hui, être abordée par les banques commerciales grâce à leurs provisions pour créances douteuses qui atteignent, actuellement, 30 à 40% (14). L'option triomphante en faveur de la convertibilité des monnaies nationales, en fait une mesure d'exportation de l'épargne, est, dans un tel contexte, fort préjudiciable. La deuxième urgence consiste à sauvegarder l'épargne nationale par le maintien et l'entretien de

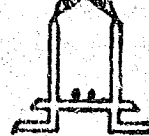
(13) « Il faut désormais que les banques commerciales travaillent avec les pays endettés et leur fournissent des alternatives en matière de soutien financier, qu'elles fassent notamment des efforts pour parvenir à des réductions tant de la dette que du service de la dette, tout en octroyant de nouveaux prêts. Le problème doit être désormais pris avec réalisme. Pour les pays endettés, la route conduisant à un retour comme emprunteurs sur les marchés financiers passe nécessairement par une réduction de la dette existante », Nicolas Brady. Le 10 mars 1989.

(14) Cf. NOREL (Philippe). *Les banques face aux pays endettés*. Collection Alternatives économiques, Syros, Paris 1990.

l'outil de production existant. La troisième urgence est un appel à la réforme des processus internes d'allocation de ressources externes. La promotion d'un secteur privé performant bute sur son comportement spéculatif et fort consommateur de devises. De même le fonctionnement et les pratiques de l'administration sont à l'origine de grandes déperditions des ressources financières externes.

Décembre 1990.

C.N.D



MAROC

ISN	
NONAT A 110	
NAC A 090	93-0296
COBBI A 121	
COTRA A 122	

NIVUD A 131	A	M	C	NIVSO A 132	M	C	S
----------------	---	---	---	----------------	---	---	---

TYPREL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

INDEX A 010	
NAME A 020	

STATUT A 150	C	D	PAYS PROD. A 160	FR	T B A
-----------------	---	---	------------------------	----	-------------

INDICATEURS BIBLIOGRA- PHIQUES	REUNION	DICTIONNAIRE	DONNEES NUMERIQUES	THESE	TEXTE LEGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTES INCLUDE(S)
A 172	K	L	N	U	W	Z	Y

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)	A 120 AUTEUR ET AFFIL.	ELHALKI, H; BOUMOU, A.
	A 250 COLLEC- TIVITE AUTEUR	
	A 230 TITRE UD	Les dimensions de l'islamisme
	A 240 A 250	TITRES TRADUITS . . . Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S/I)	A 310 AUTEUR		
	A 320 COLLEC- TIVITE AUTEUR	Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman / Paris / FR	
	A 330 TITRE DOCUM GENER.	Le Maroc actuel: une modernisation au Miroir de la tradition.	
	A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires	
	A 410 TITRE PUBLIC EN SERIE		
	A 420 VOLNUM		A 430 ISSN

NOTES D'INDEXATION

DATIN D 100	
DATSA D 110	
DATMI D 120	

69867 (S)

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC



ISN	
NONAT A 110	
NAC A 090	93-0896
CODBI A 121	
COTRA A 122	

TYPREL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

CODUD	
INDEX A 010	
NAME A 020	

STATUT A 130	C	D	PAYS PROD. A 160	FR	TYPE BIBL. A 171	J
-----------------	---	---	------------------------	----	------------------------	---

NIVUD A 131	A	M	C	NIVSO A 132	M	C	S
----------------	---	---	---	----------------	---	---	---

INDICATEURS BIBLIOGRA- PHIQUES	RELATION	DICTIONNAIRE	DONNEES NUMERIQUES	THESE	TEXTE LEGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTES INCLUSES	RESUME	NON CONVEN- TIONNEL
A 172	K	L	N	U	W	Z	Y	E	R

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)	A 120 AUTEUR ET AFFIL	ELIALKI, H; BOUMDU, A.
	A 250 COLLEC- TIVITE AUTEUR	
	A 230 TITRE UD	Les dilemmes de Magastoum
	A 240 A 250	TITRES TRADUITS Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S/)	A 310 AUTEUR	
	A 320 COLLEC- TIVITE AUTEUR	Institut de Recherches et d'Etudes sur la Culture Arabe et Musulmane / Paris / FR
	A 330 TITRE DOCUM GENER	Le Maroc actuel: une modernisation au Miroir de la Tradition
	A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
	A 410 TITRE PUBLIC EN SERIE	
A 420 VOLNUM		A 430 ISSN

NOTES D'INDEXATION

DATIN D 100	
DATSA D 110	
DATMI D 120	

--

69867

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC



ISN	
NONAT A 110	
NAC A 090	13-02.2.6
CODBI A 121	
COTLA A 122	

TYPREL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

CODUD	
INDEX A 010	
NAME A 020	

STATUT A 130	C	D	PAYS PROD. A 160	FR	TYPE BIBL. A 171	J
-----------------	---	---	------------------------	----	------------------------	---

INDICATEURS BIBLIOGRA- PHIQUES	REUNION	DICTIONNAIRE	DONNÉES NUMÉRIQUES	THESE	TEXTE LEGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTES INCLUSES	RESUME	NON-CONVEN- TIONNEL
A 172	K	L	N	U	W	Z	Y	E	R

NIVUD A 131	A	M	C	NIVSO A 132	M	C	S
----------------	---	---	---	----------------	---	---	---

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)	A 120 AUTEUR ET AFFIL	ELTIAL KI, H; BOUMDU, A.
	A 230 TITRE UD	Les dilemmes de l'ajustement
	A 240 A 250	TITRES TRADUITS Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
	A 230 TITRE UD	Les dilemmes de l'ajustement

SOURCE : DOCUMENT GÉNÉRIQUE (M/C/S/)	A 310 AUTEUR	
	A 320 COLLEC- TIVITE AUTEUR	Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman / Paris / FR
	A 330 TITRE DGCUM GÉNÉR	Le Maroc actuel : une modernisation au Miroir de la Tradition
	A 340	TITRE GÉNÉRIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
	A 410 TITRE PUBLIC EN SERIE	
A 420 VOLNUM		A 430 ISSN

NOTES D'INDEXATION

DATIN D 100	
DATSA D 110	
DATMI D 120	

--

FIN

النهاية

15

مشاهد

VUES